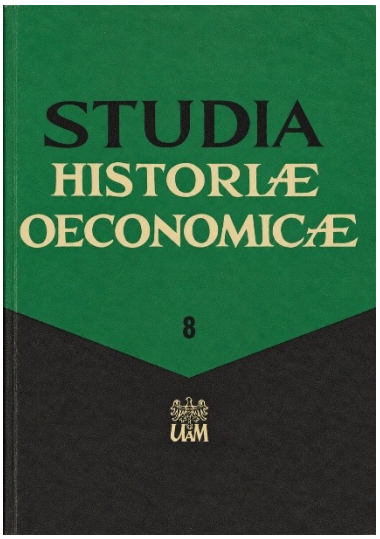


Wahl, A. (1973) 'Les expulsions en Alsace et en Lorraine (1940-1944)', *Studia Historiae Oeconomicae*, 8, pp. 107–116.

https://doi.org/10.14746/sho.1973.08.1.006

Text of article:
https://pressto.amu.edu.pl/index.php/sho/article/view/57696

The text was digitised from an earlier printed edition of *Studia Historiae Oeconomicae*. The digitisation process involved scanning, automated optical character recognition (OCR), and subsequent manual verification of the recognised text. The original source material is held by the Collegium Historicum Library at Adam Mickiewicz University, Poznań.
bch.amu.edu.pl

The task was carried out within the framework of the competition "Social Responsibility of Science II – Support for Scientific Libraries". The project entitled "Digitization of archival editions of scientific journals collected by the Library of the Coll. Historicum of Adam Mickiewicz University". The project was co-financed from state budget funds granted by the Minister of Science within the framework of the Programme Social Responsibility of Science II. Support for Scientific Libraries (agreement no. BIBL/SP/0092/2024/02 of 05.12.2024).

Total value of the project: PLN 247,236.00. Amount of co-financing: PLN 220,836.00.









STUDIA HISTORIAE OECONOMICAE
UAM Vol. 8 — 1973 Poznań 1973

Alfred Wahl (Strasbourg)

LES EXPULSIONS EN ALSACE ET EN LORRAINE (1940 - 1944)

Les expulsions ordonnées en 1940 par les autorités allemandes au lendemain de l'occupation ne constituaient pas un événement nouveau dans l'histoire de l'Alsace et de la Lorraine. It est possible, en effet, d'établir un parallèle avec les faits résultant de l'annexion de 1871. A cette date déjà, la Prusse expulsa tous les fonctionnaires non originaires de ces deux territoires. Mais cela s'arrêta là. L'article 2 du traité de Francfort de mai 1871 autorisa les Alsaciens et les Lorrains qui désiraient conserver la nationalité française de quitter le pays mais tout en conservant leurs biens.

Dans ce cas, il s'agissait de départs volontaires pour ceux qui refusaient de devenir sujets allemands; les populations des deux territoires annexés devant choisir entre leur pays natal et la nationalité française. Ainsi, l'attitude allemande n'a pas revêtu de caractère trop brutal, ce d'autant plus que celle-ci était conforme au droit international défini au cours du XIX^{e}s. Tous les habitants de territoires cédés lors de traités se voyaient offrir la même alternative.

Il n'en fut plus de même à partir de 1940, date à laquelle les nazis reprirent possession de l'ancien Reichsland.

I. La préparation des expulsions

Au début, aucune politique d'ensemble appliquée à l'Alsace et à la Lorraine n'avait été mise sur pied. Cependant les mesures d'expulsion ne tardèrent pas. Les premiers touchés ont été les juifs. Il est vrai qu'il ne restait que très peu sur place; la grande majorité d'entre eux avait quitté l'Alsace et la Lorraine avant même l'invasion allemande: certains de leur propre initiative, les autres lors de l'évacuation des habitants des zones frontalières en septembre 1939. Ainsi, les quelques milliers de juifs strasbourgeois se trouvaient déjà à l'abri en zone non occupée, surtout dans le Sud-Ouest de la France.

En août 1940, les fonctionnaires français nés hors des trois départements annexés reçurent l'ordre de quitter aussitôt le pays. Ils furent autorisés à emporter 2000 francs et une valise, ce qui signifie qu'à l'instar des juifs, ils perdirent tout. On les transporta en convois vers la ligne de démarcation en zone française libre.

Au mois de septembre, d'autres catégories d'Alsaciens et de Lorrains reçurent un ordre individuel d'expulsion. Mais dès ce moment et peut-être même dès juillet, certains éléments nazis songeaient à une politique d'ensemble pour germaniser le plus rapidement possible le pays. Nul doute que l'Allemagne ne voulait pas que se reproduisent les incessantes manifestations pro-françaises comme ce fut le cas entre 1872 et 1918. Une seule solution s'imposait dans ces conditions: expurger le pays de tous ses éléments francophiles ou supposés tels.

Il semble que la question des expulsions d'Alsace et de Lorraine soit intimement liée à la nature des relations qui existaient alors entre l'Allemagne nazie et le régime de Vichy. Le 24 octobre 1940, Hitler rencontra le maréchal Pétain à Montoire et une politique de collaboration fut définie. Le chef de l'État de Vichy l'annonça au peuple français le 30 octobre et précisa que le pays participera aux côtés de l'Allemagne à l'édification d'une Europe nouvelle. La presse allemande développa le thème de la collaboration et adopta une attitude amicale à l'égard de la France. C'est semble-t-il en voyant la tournure que prenaient les événements que le Gauleiter de Lorraine, Bürckel et avec lui des milieux S.S. influents, conçurent une grande inquiétude. La politique résultant de Montoire risquait de menacer leurs plans de germanisation systématique des marches de l'Ouest; en effet, procéder à des expulsions en Alsace et en Lorraine vers la France et obtenir en même temps la collaboration de cette dernière paraissait incompatible. Le clan de Bürckel et des S.S. craignait que la politique de germanisation ne soit sacrifiée au bénéfice de celle de la collaboration.

Bürckel avait déjà conçu un plan d'expulsion vers la France de tous les éléments francophiles ou francophones de Lorraine. C'est lui qui apparaît au premier plan dans cette affaire. L'ambassadeur d'Allemagne à Paris, Otto Abetz, affirme que Bürckel est seul à l'origine de la décision et même qu'en déclenchant le processus d'expulsion, celui-ci aurait placé Hitler et Ribbentrop devant le fait accompli. La réalité est quelque peu différente.

Bürckel fit part à Abetz qu'il envisageait de procéder à de vastes expulsions dans l'ancien département de la Moselle. Abetz devait informer le gouvernement français, afin qu'il puisse se préparer à recevoir les réfugiés. Bürckel avertit aussi von Stülpnagel, le président de la

commission allemande d'armistice (2 novembre 1940). Dans son télégramme, Bürckel soulignait que quelques dizaines de milliers d'habitants avaient opté pour la France et demandé à pouvoir émigrer dans ce pays. Les opérations d'expulsion devaient débuter le 4 novembre. Bürckel insistait surtout pour que les autorités françaises soient rapidement mises au courant.

Les plans de Bürckel apparurent à Abetz comme un véritable sabotage de la politique de Montoire. C'est pourquoi il se décida à faire part de ses craintes à Ribbentrop, mais sans oser qualifier une telle politique d'insensée. Von Stülpnagel éleva les mêmes observations auprès du chef de la diplomatie nazie. Abetz poursuivit son action et demanda à Bürckel de sursoir à sa décision et de venir à Paris pour rencontrer Laval, le chef du gouvernement français. Bürckel réagit de façon positive à la première demande et le 4 novembre, les expulsions furent retardées de 48 heures; mais il renonça à se rendre à Paris. En fait la réunion avec Laval n'eut pas lieu parce que Ribbentrop avait déconseillé au Gauleiter de Lorraine de s'y rendre.

Ainsi les tentatives d'Abetz furent contrecarrées par son propre chef hiérarchique. En réalité ce dernier avait exposé toute la question à Hitler le 2 novembre, et c'est le Führer lui-même qui donna le feu vert au plan de Bürckel.

II. Les expulsions

C'est par voie d'affiches et par les ondes que Bürckel plaça les Lorrains francophiles devant l'alternative d'être transplantés dans le Warthegau ou d'être expulsés vers la France non occupée. Pratiquement tous choisirent la seconde solution. Le 11 novembre, l'opération commença. Les expulsions touchèrent surtout les populations francophones de l'Ouest de l'ancien département; mais il semble bien qu'elles se soient faites en fonction de listes dressées à l'avance. Mais jusqu'à ce jour aucune de ces listes n'a pu être découverte, du moins à notre connaissance.

5 à 7 trains par jour emmenèrent des isolés mais aussi les habitants de villages entiers. Chaque personne ayant droit à 2000 francs et 30 kg de bagages. Avant le départ tous étaient tenus de signer une déclaration selon laquelle ils s'engageaient, en cas de retour, à subir un internement de 10 ans et l'envoi au travail dans les carrières. L'opération prit fin le 21 novembre; les maisons restèrent momentanément vides et les champs à l'abandon.

Depuis juillet 1940, une politique identique se trouvait en préparation

en Alsace. Le Kreisleiter de Thann (Haut-Rhin) avait adressé une circulaire aux maires de sa circonscription où il demandait que soit dressée la liste de tous les citoyens entrant dans les catégories suivantes:

a) juifs
b) Français de l'Intérieur (c'est-à-dire nés hors d'Alsace ou de Lorraine)
c) francophiles connus (membres d'associations patriotiques, du Souvenir Français, des Jeunesses Patriotiques, etc.)
d) déserteurs alsaciens de l'armée allemande en 1914 - 1918 (de très nombreux jeunes de cette époque se réfugièrent alors en France pour se soustraire à l'armée allemande)
e) ceux qui ont fait de la propagande française
f) les anciens combattants de l'Espagne rouge
g) les romanichels
h) les personnes de races non européennes
i) les condamnés
j) les mendiants, les vagabonds, etc.

Telles étaient les catégories de personnes que le Gauleiter d'Alsace, Robert Wagner, comptait expulser. En examinant cette liste, on constate que les nazis distinguaient en fait 4 types d'indésirables dans la perspective de germanisation: d'abord les „non-aryens": juifs et autres races non européennes, ensuite les Français et les francophiles ainsi que les déserteurs: il s'agit là d'un critère national objectif et subjectif; on peut noter que les nazis renoncent ainsi à l'interprétation allemande traditionnelle selon laquelle les Alsaciens font partie, sans exception, du peuple allemand. Le critère politique n'est pas absent: les progressistes ayant combattu contre les forces réactionnaires franquistes sont rejetés aussi. Enfin il y a les marginaux de la société.

Il faut surtout remarquer que les Alsaciens francophones ne sont pas visés en tant que tels. Cela est tout à fait surprenant; en définitive Wagner ne les expulsa pas.

A Colmar, des troupes spéciales de S.S. se présentèrent au domicile des personnes visées, le 14 décembre, leur donnant une heure de délai pour réunir 5000 francs et 30 kg de bagages et acheminèrent celles-ci sur le centre de triage de Cernay. Là les expulsés durent signer le même engagement que les Lorrains. Finalement des trains spéciaux les conduisirent au-delà de la ligne de démarcation, à Lyon.

Les mesures prises à l'encontre des Lorrains, en novembre, provoquèrent une grande émotion parmi la population française et un profond désarroi dans les rangs des dignitaires de Vichy. Un communiqué du

14 novembre condamna l'attitude allemande et démentit que le gouvernement français ait donné son accord. Une note de protestation fut adressée à la Commission d'armistice de Wiesbaden, le 18 novembre, qui dénonçait les expulsions comme des atteintes au droit des gens. Vichy demandait enfin que le processus en cours soit interrompu et même que l'Allemagne fasse machine arrière. Hitler rejeta cette note comme inacceptable en raison de sa forme.

L'expulsion des Lorrains constituait un mauvais coup pour Pierre Laval, partisan de la collaboration. L'affaire devait contribuer à sa chute, le 13 décembre. En effet, dès le 14 novembre, Laval se plaignit auprès de Schleier, le représentant d'Abetz, qu'on lui faisait de graves difficultés à Vichy à cause des expulsions. Laval tenta d'obtenir quelques concessions auprès d'Abetz afin de pouvoir continuer la politique de Montoire, mais sans succès.

Après 1941, tant Bürckel que Wagner ordonnèrent de nouvelles expulsions dans les mêmes conditions. En 1943 encore, tous les hommes dont un membre de la famille résidait en France furent évacués de force vers la zone non occupée. Mais à partir de cette date, les personnes jusqu'alors touchées par ces mesures se virent transplantées (Umsiedlung) en Allemagne ou dans des territoires occupés à l'Est et plus précisément dans le Warthegau en Pologne. Il semble que les nazis en soient arrivés à cette solution pour deux raisons; ils ne tenaient plus, en 1943, à la multiplication en France, des troubles que provoquaient jusqu'alors les expulsions; d'autre part ils ne pouvaient plus s'offrir le luxe de renoncer gratuitement à des bras valides.

Afin de pouvoir mesurer les conséquences sur le territoire quitté ainsi que les possibilités d'insertion en France, il faut tenter d'évaluer la quantité et la qualité de ces expulsés.

III. Les expulsés

Le contingent des expulsés de 1940 à 1944 vers la France est connu avec une certaine précision. Les archives allemandes indiquent que 100 000 Lorrains et 10 000 Alsaciens ont été expulsés à la date du 4 août 1942. Le recensement réalisé en 1946, à l'issue de la guerre, donne des résultats quelque peu différents. Mais le chiffre de 110 161 expulsions qu'il révèle pour toute la guerre est un minimum, parce que toutes les personnes réfugiées en France n'étaient pas revenues dans leur pays d'origine à la date de ce recensement. D'autre part, les sources

françaises divergent par rapport à celles de l'Allemagne quant à l'origine des expulsés. Le recensement de 1946 donne la répartition suivante:

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Moselle
Ho	6 473	5 826	40 972
Fe	6 939	6 105	43 846
Total	13 412	11 931	84 813

soit pour le Bas-Rhin: 2% de la population de 1946
— le Haut-Rhin: 2,6% — —
— la Moselle: 13,8% — —

Au total, 6,4% de la population ont été expulsés vers le France.

Deux secteurs géographiques ont atteint des taux d'expulsion plus élevés par rapport à l'ensemble de la population: les régions francophones et les villes. Considérons d'abord la Moselle. Plus on s'éloigne de la frontière allemande d'avant 1940, plus ce taux s'élève. Il n'atteint jamais 3% dans les cantons frontaliers comme celui de Bitche ou encore ceux de Forbach, St. Avold et Bouzonville. Mais il monte à plus de 5% et même 10% dans la zone située plus au sud. Enfin, le secteur francophone confinant au département de Meurthe-et-Moselle compte plus de 30%. C'est l'arrondissement de Château-Salins qui vient en tête: les cantons de Delme, Château-Salins et Vic ayant vu les 3/4 de leur population refoulée en zone non occupée, et le canton de Dieuze plus de la moitié. L'arrondissement de Metz-Campagne a perdu plus du quart de sa population: le taux du canton de Verny notamment s'élève à plus de 50%. L'ensemble de cette zone a été littéralement vidé.

Le Gauleiter Wagner n'ayant pas systématiquement choisi d'expulser les populations francophones l'Alsace, on ne retrouve pas de tels écarts dans ce pays. Néanmoins, les taux sont plus élevés dans les cantons occidentaux de Schirmeck et Saales dans le Bas-Rhin et dans celui de Ste Marie-aux-Mines dans le Haut-Rhin (plus de 5%).

Les expulsés ont été plus nombreux dans tous les cantons renfermant une grande ville. Le taux atteint 2,7% pour Strasbourg, alors que celui des cantons environnants dépasse à peine 1%. Plus de 4% des Colmariens ont du quitter leur ville; le taux de Mulhouse est à peu près identique. La ville de Metz a perdu 18% de sa population. Cette constatation reste vraie même pour les petites villes chefs-lieux d'arrondissement. En effet, les zones où elles sont situées offrent en général un taux d'expulsés plus élevé que les cantons limitrophes. Exemple:

canton de Guebwiller: 2,4%; moyenne de l'arrondissement: moins de 2%

canton de Haguenau: 2,6%; moyenne de l'arrondissement: moins de 2%

canton de Sélestat: 2,2%; moyenne de l'arrondissement: moins de 2%.

En définitive, on relève surtout deux catégories d'expulsés: environ 65 000 agriculteurs lorrains de langue française et quelques 40 000 ou 45 000 habitants de toutes les villes d'Alsace et de Lorraine. A part l'expulsion massive des agriculteurs lorrains, ce sont bien les citadins qui furent les principales victimes, c'est-à-dire la partie la plus francisée de la population; parmi eux les fonctionnaires: postiers, cheminots et enseignants connus pour leurs sentiments francophiles, mais aussi des catégories plus modestes qui avaient milité soit dans des organisations patriotiques, soit dans des partis d'extrême-gauche. Ainsi l'Alsace et la Lorraine perdirent une grande partie de leurs cadres et fonctionnaires.

La germanisation pouvait commencer. En Lorraine cela se traduisit par l'installation de populations allemandes dans les exploitations agricoles abandonnées par les partants.

En ce qui concerne la catégorie des transplantés, ils furent au nombre de 2700; le chiffre est faible, mais on sait que cette méthode d'expulsion n'eut lieu qu'après 1943.

Soulignons enfin qu'en Alsace et en Lorraine, les expulsés ne constituaient pas la seule catégorie de personnes déplacées; mais nous n'évoquerons pas ici le cas des déportés ni de ceux qui furent requis de force pour un service quelconque en Allemagne (travail ou armée).

Il reste à s'interroger sur le problème de la destinée de tous ces expulsés.

IV. L'insertion des expulsés en France

Comme bien souvent en pareil cas, l'accueil se fit en catastrophe. A l'arrivée des trains bondés de réfugiés venus du Haut-Rhin en gare de Lyon, les autorités françaises de Vichy firent jouer l'hymne national et ce fut tout. Mais une manifestation patriotique ne résolvait pas les problèmes les plus urgents dont l'hébergement. Les populations locales ne montrèrent pas beaucoup d'empressement, ce qui fait que les premiers rapports avec les expulsés ne furent pas des meilleurs.

Très rapidement le gouvernement se décida à intervenir directement; mais dans ce domaine il bénéficiait d'une certaine expérience, puisque dès septembre 1939, l'administration des départements du Sud-Ouest avait dû accueillir des dizaines de milliers d'Alsaciens et de Lorrains des zones frontières. Le 10 janvier 1941, une section spéciale du commissariat à la lutte contre le chômage vit le jour, avec à sa tête un réfugié.

De même une direction générale des Réfugiés au ministère de l'Intérieur allouait des secours à ceux qui n'avaient pu encore se reclasser. Le 1er septembre 1941, 100 704 personnes bénéficiaient encore de secours.

Il faut préciser que désormais, l'administration française ne distingue plus les expulsés de ceux qui furent déplacés en 1939 et renoncèrent à rentrer malgré les appels de l'Allemagne. Ces derniers devaient être environ 20 000 si l'on se fie aux chiffres globaux de réfugiés comptés en 1941. Ne sont pas distingués non plus les Alsaciens et les Lorrains qui s'enfuirent clandestinement de chez eux pour rejoindre la zone non occupée.

Dans le même temps, et en accord avec les autorités, des associations de réfugiés et expulsés oeuvrèrent dans tous les domaines, répondant aux divers besoins de leurs adhérents. Parmi elles, le G.E.R.A.L existait dès août 1940. D'autres groupes, plus ou moins rivaux, apparurent ensuite; chacun disposant de son journal, quelquefois éphémère.

La régime de Vichy ne souhaitait pas fondre les expulsés dans le reste de la population française. Une circulaire du Directeur de la Jeunesse est explicite à cet égard „il convient donc d'éviter absolument de les traiter comme des émigrés définitifs que leur milieu actuel aurait intérêt à „assimiler" pour faire disparaître je ne sais quelle diversité gênante... L'assimilation entre Français est... à proscrire définitivement dans un Etat qui fonde son espoir sur le rajeunissement par les forces régionales."

Les réfugiés se trouvaient répartis dans les 43 départements ou parties de départements de la zone non occupée et surtout dans ceux qui suivent:

Dordogne:	17.290	
Haute-Vienne:	10.696	
Haute-Garonne:	8.264	
Rhône:	7.282	
Gers:	5.053	
Hérault:	4.866	
Tarn-et-Garonne:	5.726	
Tarn:	5.498	
Puy-de-Dôme:	5.851	
etc.		(1er septembre 1941)

Le 15 juin 1941, le commissariat à la lutte contre le chômage annonçait que 51.468 personnes avaient été reclassées et qu'il ne restait plus que 54.693 chômeurs, dont certains l'étaient partiellement en fait. Pour

ce reclassement, les circonstances étaient favorables dans l'ensemble, puisque les départements du Sud-Ouest vivaient surtout de l'agriculture; on sait qu'une grande partie des expulsés avait exercé cette activité dans le pays d'origine. Les travaux saisonniers, en particulier dans le vignoble du Midi, favorisèrent l'embauche.

Mais dans le même temps des sortes de colonisation débutèrent. Des communes moribondes du fait de l'exode rural furent occupées et des tentatives de remise en routes des exploitations se déroulèrent. C'est ainsi que des Lorrains ont fait revivre la commune de Puycelsi dans le Tarn, réparant quelques-unes des 280 maisons inhabitées, entourées déjà de broussailles. Baptisée Puycelsi-Lorraine, l'agglomération se développa lentement et dès 1942, un instituteur y faisait sa classe. De même, d'autres réfugiés édifièrent une Irigny-Lorraine dans le Sud-Est.

Au début, les habitants d'une commune expulsée se retrouvèrent dans une même zone d'accueil, dans le rayon d'un arrondissement; les gros noyaux étaient la règle (700 à Lodève en décembre 1940). Mais très rapidement, du fait de la grande mobilité des réfugiés à la recherche d'une activité, la dispersion se révéla tout à fait remarquable (400 en août 1941 à Lodève). On retrouve par exemple des réfugiés de Hayange (Moselle) dans 17 départements; dans les Basses-Alpes, 150 sont même dispersés dans 25 communes.

En-dehors des fonctionnaires, les membres des professions non agricoles eurent beaucoup de mal à retrouver une activité en rapport avec leur qualification dans ces départements ruraux. C'est pourquoi, on les retrouve dans les grandes villes dont la presse des réfugiés signale les emplois vacants. A Perpignan par exemple, en dehors des fonctionnaires et militaires, on relève la présence de 2 chirurgiens-dentistes, 1 fondé de pouvoir, 1 chimiste, 1 mercier, etc. Du fait même de cette dispersion, et malgré les associations d'entraide, ou la volonté officielle, l'assimilation commençait.

Les expulsions ont apporté un grand préjudice matériel et moral à beaucoup d'Alsaciens et de Lorrains. Cependant le pire a pu être évité, d'une part, ces derniers n'étaient pas, sauf les transplantés, chassés dans un pays étranger, d'autre part ils ont trouvé une aide non négligeable dans le Sud-Ouest de la France et ont pu subvenir à leurs propres besoins au bout de quelques mois. Enfin et surtout, le rapatriement a pu être effectué quatre ou cinq ans après, et nombreux furent ceux qui ont récupéré au moins leurs biens immobiliers.

Du côté allemand, la politique de germanisation systématique de l'Alsace et de la Lorraine a échoué. Le départ des éléments indésirables n'a

rien changé dans l'état de l'opinion qui resta silencieusement hostile. Ceux qui furent épargnés ne se rallièrent pas au régime. Mais ceux qui furent expulsés ont alimenté les mouvements de résistance intérieure: leur sort les rendit, en effet, bien plus hostiles encore au nazis que les populations de la zone non occupée qui ne les avaient pas encore vus à l'oeuvre.